

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 26 octobre 2020
CIRCULATION
Route de Toulouse – D621

2020 / page 50

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SPIE CityNetwork en date du 23 octobre 2020 qui souhaite effectuer des travaux de terrassement pour EOS TELECOM afin d'effectuer le branchement électrique pour la pose d'armoire de mutualisation à fibre optique en occupant temporairement le domaine public route de Toulouse, en face le numéro 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

A R R E T E

Article 1 : Du 9 au 20 novembre 2020, l'entreprise SPIE CityNetwork est autorisée à effectuer des travaux de terrassement afin d'effectuer le branchement électrique pour la pose d'armoire de mutualisation à fibre optique sur la route de Toulouse, en face le numéro 9 sur la parcelle cadastrée section A numéro 2037.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :


- le stationnement sera interdit à partir du 8 novembre 2020 - 19h00 et ce jusqu'à la fin des travaux, du bâtiment de la poste communale jusqu'à l'angle du 3 bis rue de l'Enclos,
- la circulation y sera limitée à 30 km.
- pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : L'entreprise SPIE CityNetwork est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé ainsi qu'au service des routes du Département du Tarn.

Le Maire

Alain VEUILLET
(Tarn)